

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 janvier 2022

L'an deux mil vingt et deux, le **vingt-six janvier à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Madame Marina DANTIC, Adjoint au Maire.

Date de la convocation : 21 janvier 2022

**Membres présents :**

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,  
Madame Marina DANTIC, Monsieur Jean-Pierre TISON, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoint,

Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Lise DASSONVILLE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Brigitte DELANOUE, Madame Laurence VENNEVIER, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Guillaume DELANOUE.

**Membre excusé ayant donné pouvoir** : Madame Angélique DUFRESNE a donné pouvoir à Madame Nathalie BEAUFILS.

**Membre absent** : Monsieur Philippe CECCONI

**Monsieur Guillaume DELANOUE** a été élu secrétaire, en application de l'art L.2121-15 du C.G.C.T.



**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2021**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.



**Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations de pouvoirs (art 2122-2 du CGCT)**

<u>N°</u>	<u>DECISION</u>	<u>Date</u>	<u>Objet</u>	<u>MONTANT</u>
2022-01	Aménagement du bourg	13/01/2022	Demande de subvention – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	- € TTC

**DCM : 2022-01-001****1.1 – Marchés publics****SIEIL - Travaux de dissimulation des réseaux aériens rue de Saumur du n° 49 à la rue Ménier**

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) de chiffrer la dissimulation des réseaux aériens (Rue de Saumur du n°49 à la rue Ménier), dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée du centre bourg.

Pour des raisons de simplifications de la coordination des travaux, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication aériens au SIEIL pour la durée des travaux.

Un avant-projet des travaux n°SIE 933-2016 a été réalisé par le SIEIL qui a fait parvenir un estimatif sommaire sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux.

**Synthèse financière****CHOUZE SUR LOIRE**

RUE DE SAUMUR RD

933-2016

MONTANTS A PRENDRE DANS  
VOTRE DELIBERATION

	Coût global de l'opération	Montant à charge d'Orange	Montant à charge du SIEIL	Montants à charge de la commune
Réseau de distribution publique d'énergie électrique	143 133,76 € TTC	Montant des travaux pris en charge par le SIEIL à 100%		0,00 € HT NET
Réseau éclairage Public	75 678,34 € TTC		44 145,70 € TTC	31 532,64 € HT NET
Réseau de télécommunication	89 829,77 € TTC 20 931,40 € HT NET 110 761,17 €	14 350,00 € HTNET		89 829,77 € TTC 6 581,40 € HT NET 96 411,17 €
<b>Montant total à inscrire en dépenses pour la collectivité</b>				<b>127 943,81 €</b>

**POUR INFORMATION :**

Fond de concours sur réseau télécommunication à inscrire en recettes pour la collectivité	10 855,97 €	10 855,97 €
---	-------------	-------------

	Coût global de l'opération	Montant à charge d'Orange	Montant à charge du SIEIL	Montants à charge de la commune
Synthèse financière	329 573,27 €	14 350,00 € 4,4%	198 135,43 € 60,1%	117 087,84 € 35,5%

Le coût de la dissimulation des réseaux aériens a été estimé par le SIEIL à 329 573,27 € TTC. La part communale s'élève à 117 087,84€ HT net (la TVA est prise en charge par le SIEIL).

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les travaux de dissimulation des réseaux aériens dans la Rue de Saumur du n°49 à la rue Ménier,
- **S'engage** à payer la part communale des travaux au coût réel,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'œuvre et tous les documents y afférents,

- **Sollicite** auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette décision,
- **Décide** d'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Communal.

Délibération reçue en sous-Préfecture  
de CHINON le 27/01/2022



**DCM : 2022-01-002**

**1.1 – Marchés publics**

**SIEIL - Travaux de dissimulation des réseaux aériens rue de Saumur du n° 1 au n°17**

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) de chiffrer la dissimulation des réseaux aériens (Rue de Saumur du n°1 au n°17), dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée du centre bourg.

Pour des raisons de simplifications de la coordination des travaux, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication aériens au SIEIL pour la durée des travaux.

Un avant-projet des travaux n°SIE 1960-2021 a été réalisé par le SIEIL qui a fait parvenir un estimatif sommaire sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux.

**Synthèse financière**  
**CHOUZE SUR LOIRE**  
Rue de Saumur du N° 1 au N° 17  
1960-2021

	Coût global de l'opération	Montant à charge d'Orange	Montant à charge du SIEIL	MONTANTS A REPENDRE DANS VOTRE DELIBERATION
				Montants à charge de la commune
Réseau de distribution publique d'énergie électrique	86 383,56 € TTC		64 787,67 €	21 595,89 € HT NET
Réseau éclairage Public	6 002,27 € TTC		3 501,33 € TTC	2 500,95 € HT NET
Réseau de télécommunication	PAS DE RESEAU ADDUCTION TELEPHONIQUE PRESENT SUR L'EMPRISE A DISSIMULER			
<b>Montant total à inscrire en dépenses pour la collectivité</b>				<b>24 096,84 €</b>
<b>POUR INFORMATION :</b>				
Fond de concours sur réseau télécommunication à inscrire en recettes pour la collectivité			- €	- €
	Coût global de l'opération	Montant à charge d'Orange	Montant à charge du SIEIL	Montants à charge de la commune
Synthèse financière	92 385,84 €	0,00 € 0,0%	68 289,00 € 73,9%	24 096,84 € 26,1%

Le coût de la dissimulation des réseaux aériens a été estimé par le SIEIL à 92 385,84 € TTC. La part communale s'élève à 24 096,84€ HT net (la TVA est prise en charge par le SIEIL).

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les travaux de dissimulation des réseaux aériens dans la Rue de Saumur du n°1 au n°17,
- **S'engage** à payer la part communale des travaux au coût réel,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'œuvre et tous les documents y afférents,
- **Sollicite** auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette décision,
- **Décide** d'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Communal.

Délibération reçue en sous-Préfecture  
de CHINON le 27/01/2022



#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**M. THIBAUT** fait part des points suivants :

- Le club de football d'Avoine a donné des places pour les matchs de l'équipe 1<sup>ère</sup>.
- L'APPMA ouvre un parcours de pêche à la truite sur le Lane.
- La distribution du bulletin municipal aura lieu le 27 janvier.
- Le marché du samedi s'agrandit avec 3 commerçants en plus, la place va donc être fermée au stationnement le samedi matin.

**Mme DANTIC** indique que la Covid 19 perturbe beaucoup l'école et le restaurant scolaire. Elle alerte du fait que les parents ne préviennent pas des absences des enfants et que les repas préparés sont jetés. Un courrier rappelant le règlement va être envoyé aux parents.

**M. DAVID** indique que la serre est installée et fait part des travaux en cours effectués par le service technique. **M. THIBAUT** ajoute qu'un agent du service technique a donné sa démission et que son départ est prévu pour le 1<sup>er</sup> avril.

**Mme ROUX** donne le compte rendu de la réunion du PCAET et de la commission aménagement en indiquant que plusieurs personnes ont bénéficiées des aides de l'ANAH.

**M. TISON** indique que le chauffage de la bibliothèque et du 14 rue de l'Eglise sont à refaire. Il rappelle que les élus ont la possibilité de visiter l'usine de tri SMIPE.

**Mme NOSSEREAU** indique que le repas du personnel est reporté. Elle fait part de sa rencontre avec une personne gérant une bibliothèque itinérante sur roulotte. Le coût de la prestation reste élevé.

**M. BOIDÉ** indique que sur les bords de Loire, des peupliers sont morts et mériteraient d'être abattus.

**M. QUEUDEVILLE** indique que plusieurs m<sup>2</sup> d'eau stagnent sur le bas-côté de la rue des Pelouses, après l'abris bus.

**M. JAMET** indique qu'il a assisté à la réunion de la CLI et signale que les représentants ont changé et qu'un rapport de l'IRSN sur le suivi du tritium en Loire a été transmis aux délégués. Il donne les dates des prochaines réunions du PNR et du SIEIL.

**M. THIBAUT** indique que le projet de la maison de santé suit son cours et il est désormais porté par la CCCVL.

-----  
La séance est levée à 20h19

-----  
**Affiché le 27/01/2022**

Le Maire,  
Gilles THIBAUT

**Tableau des délibérations – séance n°2022-01 du 26 janvier 2022 :**

Délibération n°2021-01-001	<b><i>SIEIL - Travaux de dissimulation des réseaux aériens rue de Saumur du n° 49 à la rue Ménier</i></b>
Délibération n°2021-01-002	<b><i>SIEIL - Travaux de dissimulation des réseaux aériens rue de Saumur du n° 1 au n°17</i></b>